

Publication et conditions générales de HRSE

Examen prof. pour spécialiste RH 2025

Choix d'examen

Examen professionnel pour spécialiste RH :

- Option de spécialisation A
« Gestion du personnel en entreprise »
 - Option de spécialisation B
« Placement public et conseil en personnel »
 - Option de spécialisation C
« Placement privé et location de services »
-

Dates et lieux

06.09.2025 | Examen écrit | Genève

11.09.2025 | Examen écrit | Fribourg

Semaines 42 & 43 | Examens oraux | Fribourg

Règlement en vigueur

Pour l'examen 2025 sont valables :

- Le règlement d'examen 2017 (09.03.2015)
 - Modification du règlement d'examen du 09.08.2017
 - Les directives 2023 (01.01.2023)
-

Admission

Selon la modification du règlement, art. 3.3. Le règlement d'examen est reconnu comme cadre juridique pour l'inscription. Le règlement ainsi que les directives peuvent être téléchargés sur le site internet www.hrse.ch.

Inscription

Veuillez-vous inscrire en ligne dès le 1^{er} février 2025 par le biais du site internet www.hrse.ch.

Annexes à l'inscription

Veuillez joindre à votre inscription les documents suivants conformément au règlement d'examen article 3.2.

Première inscription pour le candidat

- Copie d'une pièce d'identité officielle (en cas de carte d'identité → recto et verso)
- Certificat fédéral de capacité CFC, certificat de maturité gymnasiale ou spécialisée ou diplôme équivalent.
- Attestation de réussite à l'examen de certificat de Gestionnaire RH (HRSE ou école avec équivalence)
- Certificats de travail détaillés justifiant au moins 2 ans de pratique RH qualifiée selon le profil professionnel 1.2
- Autres certificats ou attestations de travail justifiant en total 4 ans de pratique professionnelle.

Répétants

- Copie d'une pièce d'identité officielle (en cas de carte d'identité → recto et verso)
- Relevé(s) de notes

Les personnes qui ont déjà fait confirmer leur admission par le secrétariat d'examen sont priées de joindre une copie de la décision de la commission d'examen (lettre à télécharger)

Taxe d'examen

La taxe d'examen se monte à **CHF 1'500.-** et se compose comme suit :

- Taxe de base : CHF 150. —
 - Connaissances générales RH : CHF 350.-
 - Traitement de cas sur la base d'arguments techniques : CHF 500.-
 - Comportement prof. dans le travail quotidien : CHF 500.-
-

Confirmation d'admission et facture

Chaque candidat/e reçoit d'ici fin avril une confirmation d'inscription et la facture (payable dans les 30 jours).

La taxe d'examen doit être versée sur notre compte au plus tard le 31 juillet. Les inscriptions, dont le paiement est en retard ou manquant, entraînent automatique une non-admission.

Portail des candidat-e-s

Après la confirmation d'inscription définitive, vous aurez accès au portail des candidat-e-s. Le login se compose de votre adresse e-mail et d'un mot de passe. Il est essentiel de nous communiquer une adresse e-mail que vous consultez régulièrement, afin de recevoir les différentes informations relatives aux examens.

Retrait

Exclusivement **par écrit (E-Mail accepté)** au secrétariat des examens.

Les conditions ci-dessous sont appliquées en cas de retrait :

Jusqu'au 30.06.2025 : CHF 250.- sont dus

Dès le 01.07.2025 : 60% de la taxe est due

Dès le 18.08.2025, **la totalité** de la taxe est due.

Pour un retrait justifié par un motif valable (selon l'article 4.22 du règlement), une participation aux frais de dossier de **CHF 250.-** sera perçue.

Secrétariat

Human Resources Swiss Exams
Rue de la Treille 2
2000 Neuchâtel

Tél. 032 724 87 24

brevet@hrse.ch

www.hrse.ch

Délai d'inscription
21 mars 2025